

Montréal, le 3 juin 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande d'examen du rapport annuel d'Énergir pour l'exercice
financier terminé le 30 septembre 2019
Dossier de la Régie : R-4114-2019**

Le dossier mentionné en objet étant en délibéré depuis le 29 mai 2020, la Régie de l'énergie (la Régie) demande aux intervenants de déposer leur demande de paiement de frais dûment complétée **au plus tard le 29 juin 2020 à 12 h.**

La Régie demande aux intervenants de se référer au paragraphe 25 de sa décision procédurale [D-2020-024](#) pour la préparation de leur demande de paiement de frais.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml